

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 14 juin 2023	
Nom de l'établissement Krok Soleil "À Maison" Enr.		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 88 rue Martin Edmundston NB E3V 0B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	22 juin 2023	
Commentaires : Il n'y a pas le dossier des exercices d'évacuation en cas d'urgence depuis janvier 2023. Il est important de le faire chaque mois.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	22 juin 2023	
Commentaires : Il n'y a pas le dossier des exercices d'évacuation en cas d'urgence depuis janvier 2023. Il est important de le faire chaque mois.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	22 juin 2023	
Commentaires : La vérification des équipements fixes n'a pas été faite depuis février 2023. Ne pas oublier de continuer à faire la vérification de l'aire de jeu extérieure durant l'hiver.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. J'ai observé la collation, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur.

original signé par
Annik Thériault

Le 14 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Francyne Thériault

Le 14 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date